

# installations sportives de plein air

SPORTS  
**FICHE 1**

## Aménagement de terrains de grands jeux, de jeux réduits et de sites pour les sports de pleine nature

Informations  
pour  
le Maître  
d'Ouvrage

Description des actions éligibles Dépenses éligibles Exclusions	Création ou réfection complète de : terrains de football, rugby, base-ball, piste d'athlétisme, city stade, skate parc, parcours de santé, parcours acrobranche...
Bénéficiaires	Communes, EPCI
Objectifs et enjeux	Amélioration de l'offre de pratique
Références • européennes • nationales • régionales (textes en vigueur, liens Internet)	Respect des normes fédérales en vigueur pour l'organisation de manifestations sportives
Critères d'éligibilité Conditionnalité des aides	Pas de prise en compte des travaux en régie
Critères d'intervention Montant de l'aide	Subvention calculée sur le coût HT avec un plafond de 25 000 € pour la durée du PADC • Communes : Taux d'intervention différencié - 20% du coût HT - 25% du coût HT - 30% du coût HT (cf Annexe 3 du Règlement) • Communautés de communes : - 25% du coût HT
Territoires visés (zonage infradépartemental, communes rurales/urbaines...)	Communes et EPCI Financement possible des associations maîtres d'ouvrage si elles sont propriétaires du terrain ou bénéficiaires d'un bail longue durée (20 ans minimum)

**Informations  
pour  
le Maître  
d'Ouvrage**

Constitution d'un dossier  
(pièces à fournir)

Lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Général, délibération de la collectivité maître d'ouvrage, note d'opportunité, description du projet, plan de situation, devis descriptif et estimatif, plan de financement, calendrier prévisionnel de réalisation des travaux

**Informations  
pour  
la gestion  
en interne  
du dossier**

Engagement  
et contreparties envisagés

Circuits de gestion

Dépôt :  
Direction de l'Appui aux Territoires et aux Communes  
Instruction administrative, technique et financière :  
Direction des Sports

Cofinanceurs possibles

Etat, toutes les fédérations susceptibles d'utiliser l'équipement

Adresses utiles

Conseil général de la Vienne  
Direction des Sports  
1 bis, rue Victor Hugo  
86000 Poitiers  
Tél. 05 49 50 28 70